

GRAND CONSEIL

Question Marie-Christine Baechler et Chantal Pythoud

2014-CE-148

Unités spécialisées pour les soins aux personnes souffrant de démences et dotation soignante en EMS

DSAS

09.07.2014

En 2011, la Direction SAS a constitué un groupe de travail chargé d'évaluer le projet pilote de l'unité de l'EMS les Chênes, à Fribourg, unité spécialisée dans les soins aux personnes souffrant de démences (USD) qui a été ouverte en 2008. Le groupe de travail mandaté a relevé qu'une dotation de 1,5 à 2 EPT (Equivalents Plein Temps) supplémentaires à la dotation habituelle en EMS étaient nécessaires pour assurer des soins de qualité aux personnes souffrant de démences avancées.

Les prévisions démographiques nous prédisent une explosion du nombre de personnes de plus de 80 ans avec pour conséquence, une croissance du nombre de personnes atteintes de démences d'ici 2030.

Le HMS de la Sarine vient d'annoncer dans la presse qu'il renonçait à ses deux unités spécialisées en psychogériatrie faute de ressources suffisantes. La Sarine ne bénéficie plus que des 12 lits des Chênes, pour couvrir les besoins d'un bassin de population de 100'000 habitants. Le Foyer de Bouleyres, de Bulle, a ouvert une unité spécialisée de 12 lits pour le bassin de population de plus de 50'000 habitants de la Gruyère, en ne bénéficiant d'aucune ressource supplémentaire. En 2012, afin de répondre à l'augmentation du nombre de personnes souffrant de démences accompagnées de troubles du comportement et au manque de lieux de soins spécialisés dans le canton, le RFSM a créé un EMS spécialisé de 15 lits sans bénéficier de dotation soignante supplémentaire.

Pour de nombreux projets, le Conseil d'Etat octroie un soutien financier à juste titre puisque que tout nouveau projet mobilise plus de ressources. Nous constatons que ce n'est pas le cas pour les USD.

Le SPS a évoqué l'octroi de postes supplémentaires pour les USD pour 2015 mais aucune confirmation officielle n'a encore été donnée aux EMS concernés. Nous sommes en juillet 2014, le recrutement de professionnels ayant des compétences spécifiques prend du temps et la réponse se fait urgente.

La mise en consultation du projet de développement des USD, définissant les critères pour l'octroi d'une reconnaissance USD est attendue depuis 2012 par plusieurs EMS. D'autre part, depuis l'introduction du système d'évaluation RAI dans les EMS, les responsables de soins doivent composer avec une fluctuation de la dotation soignante, étroitement liée aux soins requis des résidents. Les infirmier(ère)s -chef(fes) (IC) de soins souhaitent pouvoir effectuer des projections fiables de leurs effectifs. Il semble que plusieurs instruments sont utilisés parallèlement aux versions actualisées du Dotafipa. Plusieurs IC se plaignent de différences de résultats entre l'outil utilisé et celui utilisé par le SPS.

Dans ce contexte, nous prions le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Quel est donc le nombre d'EPT supplémentaires octroyés aux USD et quand aura lieu l'information officielle aux EMS ?
2. Quand aura lieu la mise en consultation prévue pour le projet de développement des USD ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il défini des priorités pour le développement des USD dans le canton ? Quels sont les moyens envisagés pour encourager le développement de telles unités ? Dans quel délai ?
4. L'outil utilisé par le SPS pour définir la dotation soignante est-il recommandé aux EMS afin que les IC puissent se référer à des résultats de projection de dotation fiables et comparables à ceux du SPS ?

(Sig.) Marie-Christine Baechler et Chantal Pythoud, députées